

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
POUR L'IMMEUBLE SITUÉ SUR LES
LOTS 3 922 905 ET 3 922 906
22-24, RUE DE SICILE

PRENEZ AVIS que le conseil municipal de la Ville de Candiac étudiera, le **18 mars 2024 à 19 heures**, lors d'une séance ordinaire qui aura lieu dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 100, boulevard Montcalm Nord, Candiac, Québec, une demande de dérogations mineures pour l'immeuble situé sur les lots **3 922 905 et 3 922 906** et désigné par les adresses civiques 22-24, rue de Sicile, dans la zone H-424.

La demande présentée a pour but d'autoriser les dérogations mineures suivantes au *Règlement 5000 de zonage* :

- Un empiètement de 2,61 mètres dans la marge avant par le balcon et l'escalier extérieur donnant accès au rez-de-chaussée ou au sous-sol au lieu d'un empiètement maximal de 2 mètres;
- L'aménagement de 2 cases de stationnement sans allée permettant d'accéder aux cases et pour en sortir alors que le Règlement l'interdit;
- Une distance inférieure à 4,5 mètres entre un mur avec fenestration au niveau du sous-sol ou du rez-de-chaussée et une aire de stationnement d'une habitation multifamiliale (H-4) pour les cases de stationnement suivantes seulement :

Numéros de cases	Distances avec bâtiment principal
Case no 5	3 mètres
Case no 14	2,8 mètres
Case no 15	3,8 mètres
Case no 19	3,2 mètres
Case no 20	1,5 mètre

Toute personne intéressée peut se présenter à cette séance afin de se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Candiac, le 28 février 2024



Linda Chau, avocate
Greffière adjointe et directrice adjointe
Services juridiques